

les modifications comprises dans le budget du printemps dernier, mais qui n'avaient pas alors été adoptées à cause de difficultés techniques signalées par le secteur des affaires. J'espère que le projet de loi sera présenté bientôt, mais je devrai consulter le ministre des Finances (M. Sharp) pour savoir quand.

M. Raymond Langlois (Mégantic): A titre de question supplémentaire, le nouveau projet de loi inclura-t-il les recommandations et les changements éventuels que le ministre des Finances a l'intention de proposer dans son budget miniature?

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—LA POSSIBILITÉ D'UNE ACCUSATION DE PARJURE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le premier ministre (M. Pearson) m'a chargé de répondre à la question du chef de l'opposition (M. Diefenbaker) au sujet d'Hal Banks. De façon générale, on ne divulgue pas les recommandations que peut faire la GRC, pour la raison manifeste qu'il appartient aux légistes appropriés de prendre une décision définitive.

Les résultats de l'enquête à ce jour sur les allégations de parjure contre Banks ont été communiqués aux autorités provinciales en cause et le procureur provincial de la Couronne à Ottawa étudie maintenant la possibilité de porter une accusation. Il a demandé à la GRC d'obtenir certains renseignements supplémentaires.

Les deux gouvernements collaborent étroitement dans cette affaire, et dès qu'on en sera arrivé à une décision, tous les renseignements qu'il conviendra de dévoiler seront alors communiqués à la Chambre.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je conviens de façon générale avec le ministre que ce qui se passe entre les gouvernements fédéral et provinciaux au sujet des enquêtes, des accusations et autres initiatives en matière de procédure ne doit pas être révélé. Toutefois, j'aimerais lui demander ceci: les légistes de la Couronne du ministère de la Justice n'ont-ils pas conclu que, d'après les renseignements obtenus, l'accusation portée contre Banks non seulement paraissait fondée au premier abord, mais qu'il y avait effectivement de nombreux faits à son appui?

L'hon. M. Pennell: Le très honorable chef de l'opposition a parlé de légistes au pluriel. J'aimerais dire que, dans ce cas, le légiste a décidé que les résultats de l'enquête étaient de

nature à prouver la nécessité de soumettre la question au procureur de la Couronne pour étude.

LA POLLUTION DE L'AIR

LA DISPONIBILITÉ AU CANADA DE DISPOSITIFS D'ÉPURATION DE GAZ D'ÉCHAPPEMENT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, je voudrais citer très brièvement la déclaration faite hier par un dirigeant de l'industrie automobile canadienne: «On pourra probablement se procurer au Canada en 1968 ces dispositifs de contrôle des gaz d'échappement destinés à restreindre la pollution de l'air, mais seulement en payant un montant supplémentaire, puisque notre législation n'impose pas ces normes, contrairement à celle des États-Unis. Je voudrais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social si, en 1968, les normes destinées à protéger la santé des Canadiens seront semblables à celles qui sont actuellement obligatoires aux États-Unis.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je doute simplement que cette question soit urgente. Je conçois l'importance du problème, mais le député fait allusion à la protection des Canadiens en 1968. Je crois que cette question serait à sa place au *Feuilleton*.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, l'industrie a déjà annoncé ses intentions. Nous n'avons pas de temps à perdre. Étant donné la déclaration faite par l'industrie, le ministre de l'Industrie est-il maintenant certain qu'à cause de l'accord sur l'automobile, les Canadiens peuvent compter pour leur protection sur les lois et les règlements des États-Unis?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, à mon avis, les Canadiens s'intéressent plus aux résultats qu'aux méthodes ou aux techniques employées pour y arriver. Comme le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social l'a signalé, il ne semble pas avoir encore été établi que la santé des Canadiens, dans un grand nombre de collectivités, serait menacée si ce dispositif d'échappement n'est pas adopté. J'imagine que là où on en aura constaté la nécessité, le dispositif sera employé au Canada.

M. Grafftey: Le ministre de l'Industrie ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont-ils communiqué avec de hauts fonctionnaires, à Toronto ou à Montréal, là où le problème est le plus aigu?

M. l'Orateur: La parole est au député d'Oxford.